Saint Gilles les bains, le 12 mai 2019

Communiqué de presse de l'Aurar :

Tout le monde doit le savoir : "aucune anomalie de gestion, ni de gouvernance" à l'AURAR selon la Chambre régionale des comptes

Le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de la Réunion sur l'organisation et la gestion de l'AURAR ainsi que notre réponse sont maintenant publics. Le Conseil de surveillance de l'AURAR tient à souligner le respect de la procédure contradictoire qui a permis de prendre en compte l'essentiel de nos observations. Le rapport vient rétablir la vérité, celle que le conseil de surveillance de l'AURAR n'a jamais cessé d'exprimer.

La CRC formule deux recommandations qui ne remettent absolument pas en cause la régularité du fonctionnement de l'AURAR. Elles visent à la performance de la gestion par la mise en place d'une « combinaison de comptes et d'un comité d'audit » afin de mieux « connaitre la capacité de l'association à autofinancer ses opérations ». Nous avons d'ores et déjà décidé que ces préconisations seront mises en œuvre dans les meilleurs délais.

Au-delà de ces 2 recommandations la CRC ne pointe aucune anomalie de gestion ou de gouvernance. Il n'y a ainsi ni scandale financier ni scandale sanitaire qui pourrait être imputé à l'AURAR.

La CRC souligne que l'AURAR est certifiée par la Haute autorité de Santé (HAS) avec la note maximum A. Des extraits des conclusions de la HAS annexés au rapport démontrent que l'AURAR satisfait à l'ensemble des exigences de qualité, de sécurité des soins, de parcours patients incluant la préparation à la greffe rénale, la typologie des patients, les projets personnalisés de soins et la permanence des soins assurée 24H/24.

La CRC rappelle que plus de 80% des patients dialysés à l'AURAR sont pris en charge dans des unités de proximité ou à domicile, cette dernière modalité n'étant proposée que par l'AURAR à la Réunion. L'action historique et constante de l'AURAR pour proposer une offre diversifiée et graduée, adaptée à la diversité des situations des patients et favorisant leur accès au programme régional de greffe, mission du CHU de la Réunion, est ainsi reconnue. Elle a été rendue possible grâce aux bénéfices réalisés et réinvestis pour assurer la pérennité de l'association.

Malgré le contexte fortement concurrentiel décrit dans le rapport, l'AURAR maintenant fiscalisée, continue à investir dans la modernisation de ses équipements et locaux pour maintenir une offre de soins de proximité moins coûteuse, favorisant ainsi l'autonomie et l'accessibilité pour les patients.

Cette double reconnaissance de bonne gestion des comptes par la CRC, comptes tous certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes et de la qualité des soins par la HAS est fondamentale pour les patients qui nous font confiance et les professionnels de santé qui oeuvrent au quotidien pour le bien être des patients.

En effet, l'AURAR est un acteur de santé majeur à la Réunion dans le domaine de l'insuffisance rénale mais aussi un acteur économique et social important participant à l'emploi local avec plus de 310 salariés et des prestataires de services implantés sur le territoire.

Le Conseil de Surveillance de l'AURAR souhaite que ce rapport définitif mette définitivement fin aux polémiques, aux attaques infondées, souvent malveillantes et qu'il contribue à éclairer l'opinion publique sur la réalité de notre professionnalisme et de notre engagement au service des patients et du territoire de la Réunion.

Le Président du Conseil de surveillance, Dr Christophe KICHENIN